

INVENTAIRE DU SAC DE LINGE REMIS AU PARLOIR FAMILLE A LA PERSONNE DETENUE (version du 13-05-2024)					Date de la remise		
Nom et prénom du dépositaire:					Signature :		
	Nombre maxi	nombre	Interdit		Nombre maxi	nombre	Interdit
Tee-shirt, maillot de corps, débardeur	7		cf ci dessous	Ceinture (petite boucle non rivetée)	1		
Slip, caleçon, chaussettes	7			Gant de toilette	5		
Pantalon, jeans, bas de survêtement, short, pantacourt, bermuda	4		cf ci dessous	Paire de gants en laine non doublé (selon les saisons)	1		cuir
Veste, blouson, manteau, coupe-vent (sans capuche)	1		cf ci dessous Un seul tapis sera autorisé pendant l'incarcération	Tapis de prière (Taille maximum 120 X 70 cm)	1		
Chemise	3		cf ci dessous	Livres	3 par mois		
Pull-over, Sweat-shirts, gilet, haut de survêtement sans capuche	3		cf ci dessous	Chaussures (baskets ou de ville) ou chaussons (tous les 3 mois)	1		à structure métallique, pointues ou à talons
Pyjama	1		cf ci dessous	Serviette de toilette maxi 120 cm	5		
CD musicaux (originaux)	3 par mois			CD, jeux vidéo (originaux) un maximum de 12 jeux sera autorisé pendant l'incarcération	3 par mois		
Taie d'oreiller	1			Couette 1 personne, housse de couette, drap housse	1 max par personne		

Sont interdits : Vêtements à capuches, militaires, bleu marine, cuir, daim doublé ou matelassé, portant des dessins d'armes ou de feuilles de cannabis ou signe d'appartenance à une bande
Sont également interdits: Écharpes, rideaux, briquets, bijoux, photos d'identité, plantes, aliments, animaux, valeurs pécuniaires, téléphone, radio, TV, clé USB, logiciel informatique, médicaments, substances illicites, armes, couteaux.

Autorisés après contrôle des agents :

- sans autorisation préalable : les documents relatifs à la vie familiale, documents administratifs, scolaires, professionnels ou sanitaires, photos de famille, dessins et petits objets confectionnés par les enfants, jeux de société, agendas, matériel de correspondance.
- sur autorisation préalable : le petit appareillage médical (lunettes de vue, lentilles, appareils dentaires et auditifs)

Attention 1 seul sac de linge par semaine : Le nom et le numéro d'écrou de la personne détenue doivent impérativement figurer sur le sac :

Nom et prénom de la personne détenue..... n° d'écrou.....